

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 24 mai 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Mme Virginie BURTIN, MM. Pascal BAUCHE, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mme Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Marie VIROUX, Claudine COLAS, MM. Bernard RECOUVREUR, Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Sabrina VAUDEVILLE (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), MM. Bernard GENAY (*pouvoir à M. Bernard VAUTRIN*), Hervé BERTRAND (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), M. Jean-Christophe AUBERT, Mme Edith BAGARD, MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Michel BOESCH (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), Mmes Anne-Marie di MARINO, Brigitte FLEURANTIN (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), M. Grégory GRANDJEAN, Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), Laurie JOCHAUD DU PLESSIX (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Mmes Catherine PAILLARD (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Martine RELOT (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), M. Benoît TALLOT (*pouvoir à M. Pierre-Jean COURBEY*), Mmes Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, Michèle WALTER (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), MM. Vincent VAUTHIER, Jacques PISTER (*pouvoir à M. Fernand PHILIPPE*).

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Gérard FRANÇOIS, Cédric PERRIN, Joël GERARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : Mme Claudine COLAS

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 8 JUIN 2017 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2017-186 : Propreté – Convention Eco DDS – Avenant à la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets diffus spécifiques

Eco DDS est un éco organisme, agréé en avril 2013, dédié aux déchets diffus des ménages (anciennement appelés déchets dangereux des ménages ou déchets ménagers spéciaux, DMS) ; il s'agit des peintures, solvants, produits phytosanitaires... collectés en déchetterie.

Sa principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Les collectivités partenaires bénéficient :

- de la prise en charge par Eco DDS des déchets ménagers collectés qui seront enlevés, regroupés et traités par les prestataires de l'éco-organisme.

- d'un soutien financier concernant les équipements et infrastructures des collectes de déchets ménagers, ainsi que les actions de communication locale auprès du grand public.
- d'un soutien en nature concernant la formation des agents de déchetterie.

Suite à la fusion, il convient de signer un avenant à la convention pour intégrer les nouvelles communes et intégrer la déchèterie de Baccarat comme point de collecte.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec Eco DDS pour la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques des ménages

Fait et délibéré à Lunéville, le 1^{er} juin 2017.

Pour expédition conforme,
Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20170601-2017-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017